

Voici quelques informations utiles pour vous aider à tirer le meilleur parti de votre expérience de formation.

## 1 – LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Objectif Compétences est un **dispositif de développement économique mobilisant la Formation Professionnelle Continue au service de projets créateurs d'emplois**. Il permet aux entreprises de la Région Centre-Val de Loire de développer des activités nouvelles créatrices de valeurs en confiant leur développement à **un demandeur d'emploi qui, dans le cadre d'une formation/action, développe ses compétences**.

## 2 – LE STATUT DU STAGIAIRE DEVELOPPEUR

Pendant toute la durée du stage « Objectif Compétences », le Stagiaire Développeur a le **statut de stagiaire de la formation professionnelle continue**, encadré par les dispositions du titre IV du livre III de la Sixième partie du Code du travail.

**Régime de protection sociale pendant le stage « Objectif Compétences » :**

- Stagiaire Développeur indemnisé par Pôle emploi : le stagiaire reste affilié au régime de sécurité sociale dont il relevait avant son entrée en stage. Il est couvert au titre des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès. Le stagiaire est également assuré au titre des accidents du travail et maladies professionnelles. Les périodes indemnisées par Pôle emploi :
  - Sont assimilées à des trimestres d'assurance retraite au régime général de la Sécurité Sociale dans la limite de 4 trimestres par an (suivant les règlements en vigueur) ;
  - Peuvent donner lieu à l'attribution de points de retraite complémentaire si le stagiaire a, par ailleurs, relevé d'une caisse de retraite complémentaire avant son inscription à Pôle emploi.
- Stagiaire indemnisé par le Conseil Régional Centre-Val de Loire : le stagiaire est affilié au régime général de sécurité sociale, les cotisations sont prises en charge par le Conseil régional. Il est couvert au titre des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès. Le stagiaire est également assuré au titre des accidents du travail et maladies professionnelles. Les périodes de chômage involontaire non indemnisées peuvent être assimilées à des trimestres d'assurance retraite au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'y a pas d'attribution de points de retraite complémentaire pendant le stage.

N'étant pas lié par un contrat de travail, **le stagiaire n'est pas salarié de l'entreprise d'accueil**. Il ne bénéficie **pas de congés payés**. **Aucune cotisation n'est versée au titre de l'assurance chômage** pendant ce stage et il ne donne pas de droits à ce titre pour la période.

## 3 – LA REGLE DE NON-CUMUL

Le Stagiaire Développeur ne peut cumuler le stage Objectif Compétences avec un emploi salarié ou une activité entrepreneuriale (micro-entreprise...).

## 4 – LES OBJECTIF ET LE PARCOURS DE FORMATION PENDANT LE STAGE

La formation dont les modalités et objectifs figurent en annexe de la convention de stage s'articule autour :

- De la **formation animée par ARDAN Centre-Val de Loire** : « Le développement de projet au sein de l'entreprise avec Objectif Compétences » ;
- De la **formation en situation de travail lors du développement du projet de l'entreprise** avec l'accompagnement d'un tuteur et le suivi du partenaire développement ;
- De **formation(s) externe(s), financée(s)** par ARDAN Centre-Val de Loire avec un budget ouvert de **1900 € TTC**

La formation vise à vous fournir les compétences essentielles pour contribuer à la réussite du projet, tout en améliorant vos perspectives d'emploi dans la fonction décrite dans la fiche de poste du dossier-projet.

## 5 – LA DUREE DU STAGE « OBJECTIF COMPETENCES »

Le stage « Objectif Compétences » a une durée de six mois et peut se dérouler :

- à temps plein : 35 heures hebdomadaires pendant **6 mois répartis sur 180 jours** (910 heures),
- à temps partiel : 24 heures hebdomadaires minimum pendant 6 mois répartis sur 180 jours (624 heures).

Vous serez accompagné(e) par un tuteur qui vous guidera tout au long de la formation. Vous travaillerez sur des projets concrets qui vous permettront de mettre en pratique les compétences que vous allez acquérir.

## 6 – LE ROLE DU TUTEUR

Votre tuteur sera votre principal interlocuteur pendant la formation. Il vous guidera, vous conseillera et répondra à vos questions. Il sera également responsable de l'évaluation de votre progression.

Votre tuteur devra organiser au minima une fois par mois une session d'entretien réflexif avec vous, qui sera consignée dans votre tableau de bord.

Cet entretien permet de discuter de votre expérience, de vos réflexions sur les objectifs et les résultats de votre apprentissage, de vos forces et faiblesses, de vos questions et de vos préoccupations. L'entretien réflexif permet de vous aider à mieux comprendre votre propre processus d'apprentissage en encourageant la réflexion critique et la prise de décision éclairée.

## 7 – L'INTEGRATION A LA FORMATION

L'intégration se fera lors de l'ouverture du stage, dans les locaux du client, ou seront présents le délégué régional d'Ardan, le partenaire développement, votre tuteur et vous-même.

Vous aurez la possibilité de faire préciser par les parties présentes les points qui vous interrogent.

## 8 – LA SUPERVISION DE VOTRE FORMATION

La supervision de votre formation est réalisée en cours de stage par le partenaire développement, interlocuteur sur le projet Il permet de s'assurer du bon déroulement des missions et actions prévues dans la fiche de poste, l'intégration dans l'entreprise et le parcours de formation individualisé du stagiaire en lien avec le projet.

Périodicité : un suivi tous les deux mois et un entretien bilan en fin de stage (point du projet, de la mise en œuvre et du suivi du parcours formation).

Ces différents entretiens sont réalisés en présence du tuteur de stage, du stagiaire développeur et du partenaire développement.

**ARDAN Centre-Val de Loire** 16 rue de la Vallée Maillard – 41018 BLOIS Cedex | Tél. : 02 54 44 65 79  
NAF : 8554 | SIRET : 429 573 181 00014 | NDA : 24.41.00632.41 | [www.ardancentre.fr](http://www.ardancentre.fr) | [contact@ardancentre.fr](mailto:contact@ardancentre.fr)



CETTE OPERATION EST  
COFINANCEE PAR L'UNION  
EUROPEENNE, L'EUROPE  
S'ENGAGE EN REGION  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
AVEC LE FONDS EUROPEEN  
DE DEVELOPPEMENT  
REGIONAL.

## 9 – VOS RESPONSABILITES

Vous êtes responsable de votre propre apprentissage. Pour tirer le meilleur parti de cette expérience, voici quelques conseils :

- Soyez actif(ve) dans votre apprentissage. Posez des questions, cherchez des solutions et prenez des initiatives.
- Soyez ouvert(e) à la critique constructive. Utilisez les feedbacks pour améliorer vos compétences.
- Soyez ponctuel(le) et respectez les horaires de travail.
- Respectez le règlement intérieur

Vous aurez à mettre à jour régulièrement votre tableau de bord avec les actions que vous menez pour développer vos compétences.

## 10 – L’EVALUATION

L'évaluation de votre progression sera basée sur les projets que vous allez réaliser. Votre tuteur vous fournira des feedbacks réguliers sur vos performances. À la fin de la formation, vous recevrez une attestation de compétences qui reconnaîtra les compétences que vous avez acquises.

**Vous avez besoin d'information complémentaire ?**  
**Contactez-nous au 02.54.44.65.79 ou [contact@ardancentre.fr](mailto:contact@ardancentre.fr)**

**ARDAN Centre-Val de Loire** 16 rue de la Vallée Maillard – 41018 BLOIS Cedex | Tél. : 02 54 44 65 79  
NAF : 8554 | SIRET : 429 573 181 00014 | NDA : 24.41.00632.41 | [www.ardancentre.fr](http://www.ardancentre.fr) | [contact@ardancentre.fr](mailto:contact@ardancentre.fr)



CETTE OPERATION EST  
COFINANCEE PAR L'UNION  
EUROPEENNE, L'EUROPE  
S'ENGAGE EN REGION  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
AVEC LE FONDS EUROPEEN  
DE DEVELOPPEMENT  
REGIONAL.